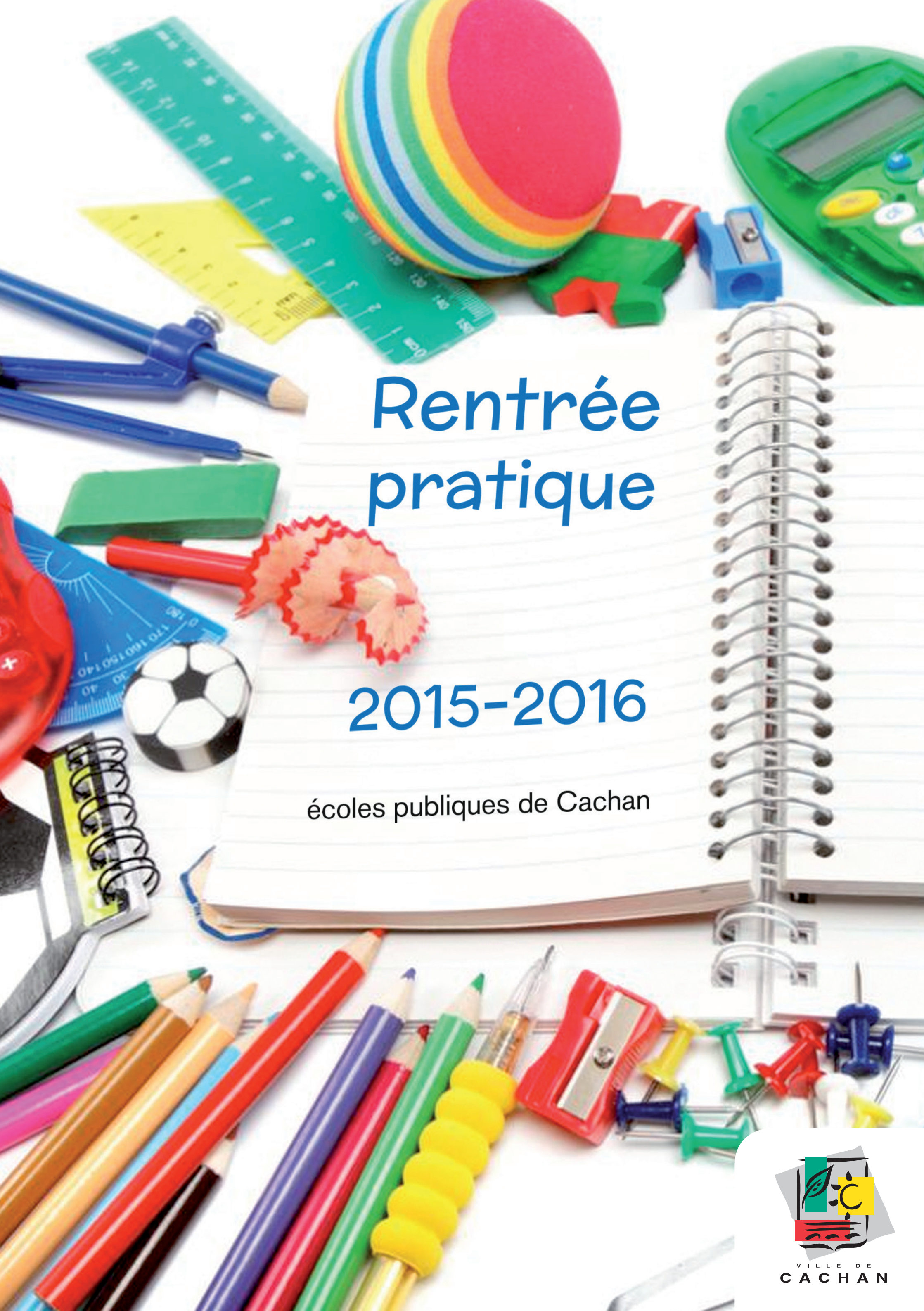


Rentrée pratique

2015-2016

écoles publiques de Cachan



édito

Chères Cachanaises, Chers Cachanais

La rentrée scolaire est incontestablement un temps fort dans la vie des familles. Pour nos enfants et pour vous, parents toujours attentifs au cadre de vie quotidienne des élèves de nos écoles. Ce guide répond à toutes vos interrogations, afin d'aborder la rentrée 2015 en toute sérénité.

Cette année sera la deuxième de l'application de la réforme des rythmes scolaires. La Ville de Cachan s'est engagée dans la mise en œuvre du changement avec la volonté de proposer aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville des temps d'activités (TAP) de qualité, entièrement gratuits et accessibles à tous. Nous avons aussi mis l'accent sur le temps des études, dans les écoles élémentaires, avec la participation des enseignants, que je remercie de leur implication. Nous avons choisi de consacrer à cette réforme d'importants moyens financiers et humains, pour permettre à chaque enfant d'accéder à des actions socio-éducatives de qualité.

Dans ce guide, vous trouverez des renseignements pratiques liés à l'éducation ou aux temps périscolaires : accueil, aides, loisirs, restauration, accompagnement, etc. Vous y découvrirez l'implication municipale pour favoriser l'accueil et la réussite de votre enfant, la prévention bucco-dentaire, l'allocation communale de rentrée scolaire, le chèque emploi service, les ateliers de l'après-midi dans les écoles maternelles et les ateliers pass du vendredi en élémentaire.

A Cachan, les enfants, les jeunes, sont notre priorité. Nous consacrons beaucoup de moyens pour être, à vos côtés, le plus utile possible à la réussite de chacun d'entre eux. Soyez assuré que les élu(e)s, les agents de la Ville, nos partenaires, déploient les efforts nécessaires pour assurer aux côtés des équipes enseignantes le bon fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs péri et extra scolaires, au service de l'épanouissement et du développement de nos enfants.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, à vos enfants, une belle rentrée 2015.

Jean-Yves Le Bouillonnec
Maire de Cachan
Député du Val-de-Marne

sommaire

Une journée à l'école

L'accueil du matin

Dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, un accueil est organisé de 7h30 à 8h30. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif. Au choix des enfants : lecture, jeux de construction, dessin...

Le temps scolaire

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée 2014 dans les 11 écoles publiques que compte la ville. Les heures de classe sont réparties sur 4 jours et demi (au lieu de 4), soit un total de 9 demi-journées.

Les enfants ont classe de 8h30* à 11h30 le matin et de 13h30 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Le mercredi est travaillé le matin de 8h30 à 11h30.
*A noter que les enfants qui ne vont pas à l'accueil du matin sont les bienvenus à partir de 8h20.

La restauration scolaire

Déjeuner, cantine, restauration scolaire… Le temps du repas est une véritable pause, un moment de détente, au cours duquel on interrompt ses activités scolaires pour « reprendre des forces ». C'est aussi un moment d'apprentissage clé pour de bonnes habitudes alimentaires et des échanges avec les autres. Pour les agents communaux, c'est un moment d'activité intense pour que tout soit parfait !



Quelques chiffres :
Année scolaire 2014/2015 :
316 787 repas
2197 repas (moyenne par jour) pour les jours d'école
765 repas (moyenne par jour) pour les accueils de loisirs du mercredi
339 repas (moyenne par jour) durant les vacances scolaires

Le choix de la qualité et de la diversité

C'est la Ville qui assure en régie la gestion de sa restauration, de l'achat des denrées alimentaires à la production des repas, ce qui permet de garantir une maîtrise globale de la qualité et de la diversité des menus. Les repas sont produits dans six cuisines, dont trois cuisines centrales, acheminés en liaison chaude vers les offices des autres écoles et distribués sur place par les agents des écoles. Une commission des menus se réunit chaque mois dans une école différente pour valider la composition des repas à venir. Elle regroupe des parents d'élèves, les directeurs d'école, le service restauration scolaire, le service enfance et jeunesse, un chef de cuisine, des élèves de l'école élémentaire et est présidée par le maire-adjoint.

Consultez les menus sur www.ville-cachan.fr

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dus à une maladie chronique doivent faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI). Le médecin scolaire est seul habilité à valider les PAI. Les familles préparent le repas de leur enfant afin qu'il déjeune avec ses camarades, le service restauration mettant à disposition le matériel de stockage et de remise en température. Renseignez-vous auprès du service des Affaires scolaires.

Les ateliers de l'après-midi et les ateliers pass

Les activités proposées lors de ces ateliers s'inscrivent dans le cadre des missions éducatives de la Ville. Elles sont sources de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement.

Rappel des jours et des horaires

Ecoles maternelles : les ateliers de l'après-midi

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h45 à 16h45

- **Activités artistiques et expressions manuelles** : scrapbooking, origami, jeux de mimes, modelage....
- **Activités culturelles** : musique et chants, théâtre, contes, éveil musical, danse, cirque....
- **Activités sportives et corporelles** : baby escrime, jeux de balles, motricité musicale...
- **Jeux de société d'ici et d'ailleurs** : jeux collectifs ludiques (thématiques pour les petites sections).

Ecoles élémentaires : les ateliers pass

Le vendredi de 15h45 à 17h ou de 15h45 à 18h30

- **Activités culturelles et artistiques** : magie, théâtre, couture, broderie, atelier autour du livre, cirque, capoeira, création de bijoux...
- **Découvertes scientifiques** : manipulations, constructions, jeux de stratégie...
- **Activités sportives et corporelles** : tennis, tir à l'arc, escalade, détente et relaxation, escrime, tennis de table...
- **Activités liées à l'information, aux médias** : informatique & PAO, photos...
- **L'environnement, le développement durable** : récup'art, ateliers sur « l'énergie et la planète », « l'eau, l'air et alimentation », jardinage...
- **Jeux de société d'ici et d'ailleurs** : création de jeux et jeux de coopération...

A noter que les ateliers proposés ont pour ambition d'accueillir tous les enfants scolarisés y compris ceux en situation de handicap.

Pour tout renseignement : serviceenfancejeunesse@ville-cachan.fr.

L'étude dirigée

Elle est organisée de 15h45 à 17h, dans les **écoles élémentaires**. Elle est proposée à tous les enfants qui souhaitent l'aide d'un enseignant ou du personnel agréé par l'Éducation nationale pour faire leurs devoirs, les lundis, mardis et jeudis. Il pourra s'agir d'une aide aux devoirs, ou d'une aide méthodologique (permettre à l'enfant d'apprendre à apprendre). Une attention particulière sera portée aux enfants de CP.

Proposé par l'Éducation nationale :

■ Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont proposées aux enfants rencontrant des difficultés dans leur apprentissage ou souhaitant bénéficier d'une aide au travail personnel. Elles ont lieu lors de la pause méridienne ou le soir, selon les écoles. Organisées par les enseignants, elles se déroulent par groupes restreints d'élèves et s'ajoutent au temps hebdomadaire d'enseignement.

■ Des stages de remise à niveau sont mis en place pour les élèves identifiés par les enseignants qui en font la proposition aux parents. Ils ont lieu pendant les vacances scolaires, en demi-journée, le matin, dans les écoles de Cachan. Si les parents le désirent, les enfants peuvent être pris en charge par les animateurs des accueils de loisirs et rejoindre les structures dont ils dépendent pour déjeuner et participer aux activités de l'après-midi, s'ils ont réservé.

L'accueil du soir

■ Dans toutes les **écoles maternelles**, après les ateliers de l'après-midi, un accueil est prévu de 16h45 à 18h30 (payant selon le quotient familial). Un goûter est prévu. Cet accueil périscolaire est organisé selon les axes du projet pédagogique rédigé par le directeur de l'accueil de loisirs. Les animateurs proposent des activités et des temps adaptés au rythme et à la journée des enfants.

■ Pour les **écoles élémentaires** (le lundi, mardi et jeudi), après les études dirigées, un accueil est prévu de 17h à 18h30. Pas d'accueil le vendredi, puisque les enfants sont invités à participer aux ateliers pass. A noter que le goûter doit être fourni par les familles tous les après-midis.

La garderie du mercredi

Les enfants ne fréquentant pas les accueils de loisirs pourront attendre leur(s) parent(s) de 11h30 à 12h30 au plus tard avec la possibilité de départs échelonnés (dans ce cas l'enfant n'a pas accès à la restauration scolaire). Ils seront placés sous la surveillance des animateurs.

■ Inscriptions et réservations obligatoires

Les temps périscolaires

■ **Accueils du matin et du soir, pause méridienne, étude dirigée, garderie du mercredi.**
Une inscription déclarative préalable est obligatoire pour bénéficier des services périscolaires. Il s'agit d'une inscription pour l'année. La facturation est calculée sur une base réelle et non prévisionnelle, c'est à dire que les activités périscolaires sont facturées a posteriori en fonction des présences effectives.

■ **Pour les ateliers de l'après-midi en maternelle et les ateliers pass en élémentaire**
L'inscription est obligatoire et a été faite, comme tous les ans, entre mi-juin et mi-juillet pour l'année scolaire à venir. La liste des ateliers proposés par l'école à la rentrée est consultable sur le site internet de la Ville et affichée dans les écoles. Après inscription dans les délais, afin de tenir compte des éventuelles modifications d'organisation de l'emploi du temps de l'enfant, **vous pourrez adresser une demande écrite de modification de l'inscription entre le 1er et le 15 septembre**. Le changement se fera sous réserve des places disponibles. Toute demande est à adresser à inscription@ville-cachan.fr.

■ **CODE DE BONNE CONDUITE….**

Présent !

Si un enfant est présent lors des créneaux horaires des ateliers sans y avoir été inscrit au préalable, il ne pourra pas y participer. La Ville prendra en charge l'enfant afin d'assurer sa sécurité en attendant l'arrivée de la famille. Une régularisation de l'inscription aux ateliers devra être faite sous réserve des places disponibles.
Les ateliers étant gratuits, et pour satisfaire aux mieux la participation des enfants, votre enfant sera **désinscrit automatiquement après 3 semaines consécutives d'absences non justifiées.**

Contact : **inscription@ville-cachan.fr** ou au **01 49 69 10 58**

Les temps extrascolaires

■ Accueils de loisirs du mercredi et des vacances

La réservation est obligatoire et se fait par période :

- directement en ligne, via le portail famille : www.ville-cachan.fr
- via le formulaire de réservation distribué et disponible, auprès des directeurs d'accueil de loisirs, au service des Affaires scolaires.

Pour les vacances, l'accueil des enfants se fait à la journée.

Les réservations pour les vacances d'automne devront impérativement se faire entre le 7 et le 19 septembre.

Le même fonctionnement sera reconduit pour chaque période de mercredis (entre deux vacances) et de vacances. Dans tous les cas, la clôture des réservations aura lieu un mois avant le 1er jour d'activité.

■ CODE DE BONNE CONDUITE….

Présent !

Les réservations sont fermes. Toute absence non justifiée sera facturée.

Une majoration tarifaire sera appliquée dans les cas suivants :

■ Si aucune réservation n'est faite alors que votre enfant est présent : application du tarif selon le quotient familial, majoré de 50% si vous n'avez pas fourni les justificatifs prévus au règlement intérieur.

■ Si une réservation a été faite et que votre enfant est absent, facturation de la prestation si vous n'avez pas fourni les justificatifs prévus au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la Ville.

■ Maternelle

	7h30 – 8h30	8h30 – 11h30	11h30 – 12h30 – 13h30	13h30 – 15h45	15h45 – 16h45	16h45 – 18h30
LUNDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	ateliers de l'après-midi	accueil du soir
MARDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	ateliers de l'après-midi	accueil du soir
MERCREDI	accueil du matin	enseignement	garderie			
		ou	accueil de loisirs			
JEUDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	ateliers de l'après-midi	accueil du soir
VENDREDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	ateliers de l'après-midi	accueil du soir

■ Elémentaire

	7h30 – 8h30	8h30 – 11h30	11h30 – 12h30 – 13h30	13h30 – 15h45	15h45 – 16h30	16h30 – 17h	17h – 18h30
LUNDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	études dirigées		accueil du soir
MARDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	études dirigées		accueil du soir
MERCREDI	accueil du matin	enseignement	garderie				
		ou	accueil de loisirs				
		ou	école municipale des sports				
JEUDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	études dirigées		accueil du soir
VENDREDI	accueil du matin	enseignement	pause méridienne	enseignement	ateliers Pass		



Le temps des loisirs...

Les accueils de loisirs

Le mercredi matin étant à présent travaillé, les accueils de loisirs seront ouverts aux enfants dans chaque école maternelle et élémentaire de 11h30 à 18h30 en période scolaire et de 7h30 à 18h30 pendant les vacances. Des regroupements ont lieu pendant les vacances scolaires, en raison de travaux ou lorsque les effectifs diminuent.



■ L'accueil de loisirs est un lieu ludique et éducatif pour apprendre à s'ouvrir aux autres et au monde. Chaque directeur d'accueil de loisirs rédige un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la Ville. Des équipes d'animation qualifiées proposent des activités et des animations artistiques, sportives et culturelles adaptées aux enfants.
Réservations obligatoires (voir p.8).

Les initiatives pédagogiques...

La Ville, par un soutien logistique et financier, rend possible de nombreuses initiatives pédagogiques, proposées et validées par l'inspection de l'Education nationale.

■ Les classes de découverte

Au printemps et à l'automne, les enseignants volontaires emmènent leur classe au domaine communal de Bussy-le-Repos (Yonne). Un directeur de centre et des animateurs sont présents tout au long du séjour.



■ Les classes à thème

Les enfants mènent un travail d'étude et de recherche lors de sorties d'une journée, autour d'un thème déterminé. Parmi les thèmes déjà abordés : le cinéma, la photographie, l'écriture de contes ou de romans, les fleuves et les rivières, l'animal dans la ville, les métiers d'artiste.

■ L'initiation aux langues étrangères

Un apprentissage de l'**anglais** est proposé aux enfants (du CP au CM2) par les enseignants agréés.
D'autre part, des échanges sont organisés en Allemagne dans le cadre du jumelage avec le district de Wolfenbüttel.

■ L'entrée dans l'ère du numérique

La Ville de Cachan investit de façon importante dans l'équipement numérique pour les écoles. Ainsi, en étroite collaboration avec l'Education nationale, nous avons acté la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement consistant à équiper chaque année un groupe scolaire de matériel numérique et à le câbler en haut débit. Ainsi, d'ici 2018, toutes les classes des écoles élémentaires seront équipées de tableaux numériques interactifs, à commencer par le groupe scolaire Belle image dès la rentrée 2015. Les écoles maternelles seront également équipées d'outils numériques, notamment de tablettes.
Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un parc informatique : les salles des maîtres sont équipées de PC et imprimantes et toutes les écoles élémentaires disposent d'une salle informatique. Certaines classes de CM1 et CM2 disposent déjà de tableaux numériques interactifs. Des conseillers en informatique de l'Éducation nationale supervisent les projets d'initiation menés dans les écoles. A l'issue de l'apprentissage, les enfants passent leur brevet informatique et internet (B2i).

■ Le sport

La Ville met ses équipements sportifs à la disposition des écoles. Les élèves de grande section en maternelle ainsi que ceux de CP, CE1 et CM2 peuvent s'initier à la natation à la piscine. Chaque année, la Ville soutient de nombreuses rencontres sportives : courses longues ou d'orientation au parc Raspail, Jeux du Val-de-Marne…

■ L'éveil culturel

Les trois bibliothèques municipales accueillent régulièrement des classes d'octobre à juin, sur rendez-vous : visites découvertes ; heures du conte ; présentations de livres ; ateliers thématiques ; initiation à la recherche documentaire et internet ; prêt de livres pour la classe. Elles travaillent également en étroite collaboration avec les enseignants en réalisant par exemple des sélections thématiques de documents.
Des visites d'expositions sont aussi organisées par la médiatrice culturelle, dans le cadre du programme de la saison. Chaque année, un prix littéraire est, par ailleurs, décerné par les écoliers.

Et aussi…

La prévention bucco-dentaire



La Ville est partenaire de l'Inspection d'académie, de la CPAM et du Département du Val-de-Marne qui poursuivent leur programme de prévention bucco-dentaire dans toutes les classes élémentaires et dans les grandes sections des écoles maternelles.

Sensibilisés à ce qu'est une bonne hygiène bucco-dentaire par une dentiste coordinatrice pour la Ville, les enfants reçoivent un kit de brossage. Renseignements au Centre médico-social 01 49 69 61 40

Le Conseil des enfants

Il est composé de jeunes Cachanais de 10 à 13 ans. Sa mission : initier des projets concrets avec les autres enfants et les services municipaux. Il est renouvelé tous les deux ans en novembre.



Pour tout renseignement : au 01 49 69 69 61/09
ou conseildesenfants@ville-cachan.fr

Pédibus



Depuis 5 ans, sur une initiative de parents d'élèves avec le soutien de la Ville, des lignes de pédibus sont mises en place pour les groupes scolaires Carnot, Coteau et La Plaine.

La fête des CM2

Jeux, parcours éco-citoyens, ateliers éducatifs… sont au programme d'un après-midi festif, fin juin, qui s'achève par un grand rassemblement au gymnase Victor Hugo. A cette occasion, un atlas, un dictionnaire, ainsi qu'un ouvrage sur la laïcité, sont offerts aux enfants… Un bon départ pour une entrée en 6e réussie !



Règlement des prestations et aides allouées…

Le quotient familial

De quoi s'agit-il ?

Pour que tous les enfants puissent bénéficier des services périscolaires mis en place par la Ville, les tarifs sont calculés selon le revenu et la situation familiale. Il existe actuellement huit groupes de tarifs (de A à H).

Pour profiter de cette tarification réduite, un quotient familial est calculé. Établi au service des Affaires scolaires, ce quotient indique votre groupe de tarification et les tarifs dont vous pouvez bénéficier pour chaque activité périscolaire : restauration, accueil du matin et du soir, études dirigées, accueils de loisirs, classes de découvertes, séjours de vacances…

Comment l'obtenir ?

Le quotient familial établi au cours du dernier trimestre 2014 est valable jusqu'au 31 décembre 2015. Si vous ne l'avez pas encore fait calculer, présentez-vous dès la rentrée en mairie, au service des Affaires scolaires, avec les pièces suivantes :

- livret de famille
- avis d'imposition sur les revenus de 2013 de chaque personne de la famille
- trois derniers bulletins de salaire de chaque personne de la famille
- talon le plus récent du versement des allocations familiales ou votre relevé de compte sur lequel apparaît le dernier versement

■ dernière quittance de loyer pour les locataires (les quittances manuscrites ou sans en-tête officiel ne seront pas acceptées : dans ce cas, fournir une attestation d'assurance habitation de moins d'un mois)

■ attestation d'assurance habitation de moins d'un mois pour les propriétaires (pour les nouveaux propriétaires, l'acte de vente)

■ certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

Pour les situations particulières, apportez les justificatifs suivants :

■ jugement de divorce ou procédure en cours

■ les notifications du Pôle emploi, RSA…

■ compte de résultat détaillé pour les professions libérales et les gérants non salariés, bilan…

ATTENTION : DATES À RETENIR !
Toutes les familles doivent faire établir un nouveau quotient pour l'année civile 2016 (valable du 1er janvier au 31 décembre 2016). Il sera établi du 5 octobre au 14 novembre 2015, au service des Affaires scolaires. En cas de non-respect de cette date, le plein tarif vous sera appliqué et il n'y aura pas de rétroactivité (sauf pour les familles installées à Cachan après le 15 novembre). Les documents à fournir sont les mêmes que pour le quotient familial de l'année précédente, sauf pour l'avis d'imposition qui sera fonction des revenus 2014.

Le post-paiement, mode d'emploi

■ Quand payer ?
Vous payez à terme échu l'ensemble des prestations qui vous sont facturées (factures envoyées le 22 du mois). Vous les réglez dans les quinze jours suivant la réception de la facture. Sans paiement dans les délais impartis - du 23 au 5 du mois suivant l'émission de la facture - (ex : pour une prestation en septembre, paiement entre le 23 octobre et le 5 novembre), une procédure de recouvrement est mise en place par le Trésor public.

■ Comment payer ?
- par chèque en l'envoyant par courrier
- en espèces, carte bancaire, CESU et chèque en vous déplaçant en mairie
- par prélèvement automatique : un formulaire est à compléter (à retirer au service des Affaires scolaires ou à imprimer à partir du portail famille) et est à remettre au service des Affaires scolaires,
- par carte bancaire, sur le site internet de la Ville via le portail famille (voir p.16).

N'hésitez pas à contacter le service des Affaires scolaires si vous éprouvez de réelles difficultés à payer les prestations : un suivi social pourra être mis en place et vous éviterez d'éventuelles poursuites du Trésor public. Vérifiez également votre quotient familial : si celui-ci n'est pas à jour, contactez rapidement le service des Affaires scolaires pour régulariser votre situation.

Vos démarches en lignes :

Inscriptions, réservations et télépaiement via le portail famille.

Pour les familles utilisatrices des services municipaux tels que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire… la Ville a mis en place un portail famille.

Simple et gratuit, il permet de visualiser vos factures et de les régler par carte bancaire (télépaiement). Cet espace est entièrement sécurisé et accessible à partir d'un mot de passe et d'un identifiant qui vous auront été envoyés par courrier. Les délais de règlement sont les mêmes que pour les autres moyens de paiement : du 23 au 5 du mois suivant. Pour les personnes ayant opté pour le prélèvement automatique, le paiement par internet (portail famille) est aussi possible (uniquement) du 23 au 26 de chaque mois. Passé le 28 du mois, le prélèvement ne pourra plus être annulé.

Pratique, il permet également de visualiser, en un clic, l'ensemble des animations proposées par le service enfance et jeunesse mais aussi de télécharger de nombreux documents : attestations, bulletin d'adhésion à la Caisse des écoles…

Enfin, il vous permet d'effectuer vos inscriptions et réservation en ligne pour les accueils de loisirs, vous recevrez alors un accusé de réception récapitulatif.

Le chèque emploi service universel (CESU)

Le chèque emploi service universel est un titre de paiement qui permet de régler des prestations de services à la personne à domicile et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile. Il peut être financé en totalité ou en partie par votre employeur. Renseignez-vous !
Depuis le 1er octobre 2011, ces chèques sont acceptés comme moyen de paiement par la Ville : pour l'accueil du matin et du soir, ainsi que les journées d'accueils de loisirs sans repas.
Renseignements au service des Affaires scolaires au 01 49 69 69 51/52/53.

Coups de pouce pour la rentrée

Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales délivre une allocation de rentrée scolaire aux familles ayant au moins un enfant à charge de 6 à 18 ans. Elle est conditionnée aux ressources familiales.
Pour plus d'informations, contactez votre Caisse d'Allocations Familiales au 08 20 25 94 10

L'allocation communale de rentrée scolaire

Elle concerne les familles relevant des groupes F, G, H dont les enfants sont scolarisés du CP au CM2. Délivrée par la caisse des écoles de la Ville de Cachan, elle est destinée à l'achat des fournitures scolaires demandées par les enseignants à la rentrée, pour l'ensemble de l'année.

Cette allocation de **50 euros** est délivrée sous forme de bons d'achats, utilisables chez divers commerçants (liste fournie avec le bon d'achat). Une pièce d'identité vous sera demandée lors de l'utilisation de ces bons (valables jusqu'au 30 septembre 2015). **Les bons sont à retirer au service des Affaires scolaires du 1er au 19 septembre 2015 (dernier délai)**.

La Caisse des écoles

Grâce à une importante subvention de la Ville, des dons de particuliers et des entreprises, la Caisse des écoles permet la mise en place de nombreux projets pour les enfants :
- dictionnaire à tous les CE1
- spectacles de Noël
- financement de l'allocation de rentrée scolaire
- financement des prix littéraires des écoles
- achat de mobilier pour les accueils de loisirs et le domaine de Bussy-le-Repos pour les classes de découvertes et les séjours de vacances
- fête des CM2 (dictionnaire, livre sur la laïcité, atlas, ouvrage sur la Grande Guerre), qui s'achève par un grand rassemblement au gymnase Victor Hugo.

■ Mémo pratique…

A votre écoute pour tout renseignement :

■ **Le service des Affaires scolaires** (Hôtel de Ville)
Procède aux inscriptions dans les écoles, à l'établissement du quotient familial, à la facturation des services périscolaires (restauration, accueils du matin et du soir, études dirigées, classes de découverte, accueils de loisirs), à l'organisation du transport des enfants handicapés, des classes de découverte, des élections de parents d'élèves…
au **01 49 69 69 51/52/53**, vous accueille :

le lundi, mardi mercredi et vendredi
de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
le jeudi de 13h30 à 19h (fermé au public le matin)
le samedi de 8h45 à 12h30.

Attention !
La caisse ferme 15 minutes avant les autres guichets.

■ **Le service Enfance et Jeunesse** (2 rue Gallieni)
Vous informe sur les activités péri et extrascolaires
au **01 49 69 61 09**, vous accueille :

le lundi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
le jeudi de 13h30 à 19h (fermé au public le matin)

Afin d'écourter votre attente, nous vous conseillons d'éviter les heures d'affluence - notamment les lundis et mercredis - et surtout d'opter pour un règlement simplifié : prélèvement automatique ou télépaiement (voir p.15).

■ **La référente sociale scolaire**
La référente sociale scolaire intervient sur les écoles cachanaises, et les collèges. Elle travaille en lien étroit avec l'accord de la famille, ainsi qu'avec les directeurs d'école, les enseignants, le Rased et le médecin scolaire, afin de résoudre les difficultés sociales et/ou familiales rencontrées par les élèves. Elle peut être directement contactée par les parents.
Laura Aren au **01 49 69 15 70** ou laura.aren@ville-cachan.fr

Les établissements scolaires

■ Les écoles maternelles

■ École maternelle Belle Image
11 rue Amédée Picard - Tél : 01 49 69 99 90

■ École maternelle Carnot
64 avenue Carnot - Tél : 01 49 69 60 80

■ École maternelle du Coteau
36 rue des Vignes - Tél : 01 49 69 60 30

■ École maternelle Paul-Doumer
76 avenue du Président Wilson - Tél : 01 49 69 60 70

■ École maternelle de La Plaine
15 rue François Rude - Tél : 01 49 69 60 50

■ École maternelle Pont-Royal
15 avenue du Pont Royal - Tél : 01 49 69 60 75

■ Les écoles élémentaires

■ École élémentaire Belle Image
19 rue Amédée Picard - Tél : 01 49 69 60 40

■ École élémentaire Carnot
64 avenue Carnot - Tél : 01 49 69 60 80

■ École élémentaire du Coteau
36 rue des Vignes - Tél : 01 49 69 60 30

■ École élémentaire Paul Doumer
80 avenue du Président Wilson - Tél : 01 49 69 60 60

■ École élémentaire de La Plaine
15 rue François Rude - Tél : 01 49 69 60 50

■ École maternelle et élémentaire Saint-Joseph

■ Établissement privé sous contrat
2 ter rue de la Citadelle - Tél : 01 49 69 11 22

Les accueils de loisirs

Maternels

Les accueils de loisirs maternels sont ouverts dans chaque école le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30. Des regroupements ont lieu pendant les vacances scolaires, en raison de travaux ou lorsque les effectifs diminuent.

- Belle Image - 11 rue Amédée Picard - 01 49 69 91 91
- Carnot - 64 avenue Carnot - 01 49 69 13 77
- Coteau - 36 rue des Vignes - 01 49 69 60 38
- Paul-Doumer - 76 avenue du Président Wilson - 01 49 69 60 73
- La Plaine - 15 rue François Rude - 01 49 69 60 52
- Pont-Royal - 15 avenue du Pont Royal - 01 49 69 60 76

Élémentaires

Les accueils de loisirs élémentaires sont ouverts dans chaque école le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30.

- Belle Image - 19 rue Amédée Picard - 01 49 69 60 44
- Carnot - 64 avenue Carnot - 01 49 69 13 78
- Coteau - 36 rue des Vignes - 01 49 69 60 35
- Paul Doumer - 80 avenue du Président Wilson - 01 45 36 95 91
- La Plaine - 1 rue François Rude - 01 46 65 00 79

L'école municipale des sports

Les éducateurs sportifs de l'Ecole municipale des sports proposent, tous les mercredis après-midis (hors périodes de congés scolaires), une initiation à de nombreuses disciplines sportives pour les enfants des écoles élémentaires (du CP auCM2), au Complexe sportif Léo Lagrange. Les enfants peuvent y pratiquer l'athlétisme, la gymnastique, les sports collectifs, l'escrime, le hip hop... Le tarif des activités est calculé suivant le quotient familial.

Ecole municipale des sports
Complexe sportif Léo Lagrange - 25 avenue de l'Europe
01 49 69 61 00.

Calendrier des vacances scolaires (zone C)

Vacances d'automne
du vendredi 16 octobre 2015 après la classe
au lundi 2 novembre 2015 au matin.

Vacances de fin d'année
du vendredi 18 décembre 2015 après la classe
au lundi 4 janvier 2016 au matin.

Vacances d'hiver
du vendredi 18 février 2016 après la classe
au lundi 7 mars 2016 au matin.

Vacances de printemps
du vendredi 15 avril 2016 après la classe
au lundi 2 mai 2016 au matin.

Début des vacances d'été
mardi 5 juillet 2016 après la classe.



notes :

notes :

Le service des Affaires scolaires

À l'Hôtel de Ville, square de la Libération
Tél. 01 49 69 69 51/52/53
Courriel : inscription@ville-cachan.fr
www.ville-cachan.fr



Création Ville de Cachan C. Petiot - Impression 2015